

Conditions de livraison et de vente

de Gross & Perthun GmbH & Co. KG - État juin 2021

1. Domaine d'application

1.1 Pour toutes les livraisons et prestations (y compris les services) que nous fournissons à des entreprises au sens du § 14 du BGB (code civil allemand), à des personnes morales de droit public et à des fonds spéciaux de droit public (ci-après en bref : l'acheteur), nos conditions de livraison et de vente suivantes (ci-après en bref : les conditions de livraison) s'appliquent. L'entrepreneur au sens du § 14 BGB (code civil allemand) est une personne physique ou morale ou une société de personnes dotée de la capacité juridique, qui agit dans l'exercice de son activité commerciale ou professionnelle indépendante lorsqu'elle conclut une transaction juridique.

1.2 Nos conditions générales d'achat distinctes s'appliquent à nos achats et à nos commandes.

1.3 Les conditions divergentes de l'acheteur que nous n'acceptons pas expressément par écrit ne sont pas contraignantes pour nous, même si nous ne nous y opposons pas expressément. Nos conditions de livraison s'appliquent également si nous effectuons la livraison sans réserve en connaissance de conditions contradictoires ou divergentes de l'acheteur.

1.4 Dans le cas de relations commerciales à long terme, les présentes conditions de livraison dans la version en vigueur au moment de leur inclusion effective dans les négociations contractuelles ou le contrat s'appliquent également aux offres et contrats futurs de vente ou de livraison de biens meubles avec le même acheteur, sans que nous ayons à nous y référer à nouveau dans chaque cas individuel.

2. Offre, conclusion du contrat, contenu du contrat

2.1. Toutes nos offres sont sans engagement. Un contrat n'est conclu que lorsque nous confirmons la commande de l'acheteur. Notre confirmation de commande fait foi pour le contenu et l'étendue du contrat.

2.2 Les modifications de la conception technique de la marchandise commandée sont autorisées, à condition qu'il n'en résulte pas une modification importante de la fonction ou que l'acheteur démontre que la modification est déraisonnable pour lui.

2.3 La conclusion du contrat est subordonnée à une livraison automatique correcte et dans les délais. Nous informerons immédiatement l'acheteur de la survenance d'un tel cas. La responsabilité en cas de défaut, de retard ou d'absence totale de livraison n'est exclue que si nous n'en sommes pas responsables (voir également le point 6).

(2.4) Les informations que nous fournissons sur l'objet de la livraison ou la prestation (par ex. poids, mesures, durée d'utilisation, résistance, tolérances et données techniques) ainsi que les présentations de celui-ci (par ex. dessins et

illustrations) font uniquement foi de façon approximative si l'utilisation est conditionnée par une conformité précise eu égard à l'objet du contrat. Il ne s'agit pas de caractéristiques de qualité garantis mais de descriptions ou désignations de la livraison ou de la prestation. Les documents faisant partie de l'offre, tels que les photocopies, les dessins, les spécifications de poids et de quantité, ne sont qu'approximatifs, sauf s'ils sont expressément désignés comme contraignants. Les divergences traditionnelles et celles qui sont dues aux directives légales ou à des modifications techniques ainsi que le remplacement de pièces par des pièces de même valeur sont autorisées sauf si elles nuisent à l'utilisation selon l'objectif du contrat.

2.5 Les écarts de quantité sont autorisés dans le cadre d'une quantité excédentaire de 10 % et d'une quantité manquante de 5 % et ne constituent pas un défaut de la livraison.

2.6 Nous nous réservons les droits de propriété, les droits d'auteur et autres droits de propriété industrielle sur toutes les illustrations, calculs, dessins et autres documents. L'acheteur ne peut les transmettre à des tiers qu'avec notre accord sous forme de texte, indépendamment du fait que nous les ayons marqués comme confidentiels.

3. Prix, ajustements de prix, emballage

3.1 Sauf accord contraire, nos prix s'entendent départ entrepôt de livraison, chargement compris, mais hors emballage, fret, assurance et taxe sur la valeur ajoutée légale applicable au moment de la livraison. Ces positions seront facturées séparément.

3.2 Si nous devons supporter des taxes, des droits de douane ou des frais similaires en raison de livraisons à l'étranger ou si des redevances ou des charges, en particulier des droits de douane ou des taxes, sont introduites ou augmentées après la conclusion du contrat, celles-ci seront supportées en plus par l'acheteur.

3.3 Les modifications de prix dans le cadre d'un contrat d'achat sont autorisées s'il s'écoule plus de 4 semaines entre la conclusion du contrat et la date de livraison convenue. Si, après la conclusion du contrat et jusqu'à l'achèvement ou l'exécution de la livraison, les salaires, les coûts des matériaux ou les prix de revient du marché augmentent, nous sommes en droit d'augmenter le prix de manière appropriée en fonction de l'augmentation des coûts. L'acheteur en sera immédiatement informé sous forme de texte. Dans ce cas, l'acheteur a le droit de se retirer du contrat dans les sept jours suivant la réception de la notification de l'augmentation de prix par une déclaration sous forme de texte.

3.4 Si la livraison est effectuée dans des conteneurs consignés, ceux-ci doivent nous être retournés dans les 90 jours suivant la réception de la

Conditions de livraison et de vente

de Gross & Perthun GmbH & Co. KG - État juin 2021

livraison, vidés et franco de port. Les frais de perte et d'endommagement d'un colis de livraison sont à la charge de l'acheteur s'il en est responsable. Les emballages prêtés ne peuvent être utilisés à d'autres fins que le transport des marchandises livrées ou pour contenir d'autres produits. Les étiquettes sur l'emballage ne doivent pas être enlevées.

3.5 Nous ne reprenons pas les emballages jetables. Nous désignons à l'acheteur un tiers qui recyclera les emballages conformément au décret sur les emballages.

4. Conditions de paiement

4.1 Nos factures sont payables net dans les 30 jours suivant la livraison, sauf accord contraire.

4.2 Si les livraisons partielles sont autorisées parce qu'elles ont été convenues ou qu'elles sont raisonnables pour l'acheteur, nous sommes en droit d'établir une facture séparée pour chaque livraison partielle, qui sera payable conformément aux conditions ci-dessus.

4.3 En cas de suspension de paiement, de retard de paiement, de surendettement ou de demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité de l'acheteur, la totalité de notre créance est immédiatement exigible. Il en va de même en cas de toute autre détérioration importante de la situation financière de l'acheteur. Dans ces cas, nous sommes en droit d'exiger une garantie suffisante ou de résilier le contrat et d'exiger des dommages et intérêts. Dans ce cas, les accords d'escompte, les rabais, les réductions de prix, etc. sont considérés comme caducs.

4.4 La compensation ou la rétention par l'acheteur est exclue, sauf si le droit de compensation ou de rétention est incontesté ou a été légalement établi. L'acheteur bénéficie d'un droit de rétention dans la mesure où sa demande reconventionnelle est fondée sur la même relation contractuelle.

5. Délai de livraison, défaut de réception

5.1 Le début de la période de livraison et/ou d'exécution est subordonné à l'exécution correcte et en temps voulu des obligations de l'acheteur et à la clarification de tous les problèmes techniques. Si ces obligations ne sont pas remplies par l'acheteur en temps voulu, le délai de livraison ou d'exécution est prolongé en conséquence.

5.2 En cas de modifications ultérieures demandées par l'acheteur, le délai de livraison est prolongé en conséquence.

5.3 Si l'acheteur se retrouve en retard d'acceptation ou s'il viole de manière coupable ses autres obligations de collaboration, nous sommes tenus d'exiger le remboursement des dommages nous étant occasionnés, ceci incluant les frais supplémentaires éventuels. Dans ce cas, nous sommes également en droit, à notre discrétion,

d'expédier les marchandises prêtes à l'expédition aux frais de l'acheteur ou, si nécessaire, de les stocker professionnellement à l'extérieur. Sous réserve de prétentions plus importante.

5.4 Si l'acheteur est en retard dans la réception, les marchandises prêtes à être expédiées peuvent être facturées.

6. Force majeure, dispense d'exécution, droit de rétractation

6.1 Si un événement ou une circonstance survient qui nous empêche ou nous a empêché de remplir une ou plusieurs de nos obligations en vertu du contrat, que cet obstacle est ou était hors de notre contrôle déraisonnable, qu'il ne pouvait raisonnablement être prévu au moment de la conclusion du contrat et que les effets de l'obstacle ne pouvaient raisonnablement être évités ou surmontés par nous, un cas de force majeure existe. Nous sommes libérés de notre obligation d'exécution pour la durée d'un tel événement ou d'une telle circonstance. Dans ce cas, nous informerons l'acheteur du début et de la fin de ces circonstances sans retard fautif.

6.2 Les événements de force majeure comprennent notamment

- a) guerre, hostilités, attaque, actes d'ennemis étrangers, mobilisation militaire à grande échelle,
- b) guerre civile, émeutes, troubles civils, rébellion et révolution, prise de pouvoir militaire ou autre, insurrection, actes de terrorisme, sabotage ou piraterie,
- c) restrictions monétaires et commerciales, embargos, sanctions,
- d) les actes officiels, qu'ils soient légaux ou illégaux, le respect des lois ou des ordonnances gouvernementales, l'expropriation, la confiscation d'œuvres, la réquisition, la nationalisation, les ordonnances et les restrictions administratives (par exemple, les restrictions de production, la fermeture d'usines),
- e) épidémie, pandémie, inondation, catastrophe naturelle ou événement naturel extrême,
- f) explosion, incendie, destruction d'équipements, panne prolongée des transports, des télécommunications, des systèmes d'information ou de l'énergie,
- g) des troubles industriels généraux tels que boycotts, grèves et lock-out, grèves du zèle, occupation d'usines et de bâtiments, fermetures officielles dues à un absentéisme massif de la main-d'œuvre (par exemple pour cause de maladie ou de mesures de quarantaine).

6.3 Ce qui précède s'applique également si un cas de force majeure se produit ou s'est produit chez nos fournisseurs et sous-traitants et que nous ne sommes donc pas livrés ou ne sommes pas livrés

Conditions de livraison et de vente

de Gross & Perthun GmbH & Co. KG - État juin 2021

à temps.

- 6.4 Si la livraison est retardée de manière déraisonnable (en particulier de plus d'un mois) en raison d'un cas de force majeure et si l'empêchement à la livraison ne peut être surmonté par des efforts raisonnables, nous sommes en droit de résilier le contrat pour la quantité concernée par l'empêchement à la livraison
- 6.5 Le droit de rétractation existe également si l'acheteur a été initialement informé d'une prolongation du délai de livraison.
- 6.6 L'acheteur ne peut prétendre à aucune demande de dommages et intérêts dans les cas susmentionnés.

7. Cession du risque, réception

- 7.1 Le risque est transféré à l'acheteur lorsque la marchandise a quitté l'usine, même si des livraisons partielles sont effectuées ou si nous avons entrepris d'autres prestations telles que la livraison ou l'installation ou si nous avons accepté de prendre en charge les frais d'expédition. Si une réception doit être réalisée, celle-ci fait foi pour le transfert de risque. Elle doit être effectuée sans délai à la date de réception, ou bien après que le fournisseur a notifié à l'acheteur que les biens sont prêts à être réceptionnés. L'acheteur ne peut refuser la réception en cas de défaut non essentiel.
- 7.2 Si l'expédition ou la réception est retardée ou n'a pas lieu en raison de circonstances dont nous ne sommes pas responsables, le risque est transféré à l'acheteur à partir de la date de notification de la disponibilité de l'expédition ou de la réception. Dans ce cas, nous sommes en droit d'assurer la marchandise et d'en facturer les frais à l'acheteur.

8. Réserve de propriété

- 8.1 Toutes nos livraisons sont sans exception soumises à une réserve de propriété. La marchandise achetée reste notre propriété jusqu'à ce que toutes les créances émanant de la relation commerciales soient acquittées. Pour la facture en cours, la réserve de propriété vaut pour garantie de la créance.
- 8.2 L'acheteur a le droit de revendre les marchandises dans le cadre de son activité normale. Il ne peut ni mettre en gage les marchandises réservées ni les céder à titre de garantie.
- 8.3 En cas de revente, l'acheteur nous cède par la présente toutes les créances, y compris tous les droits annexes, découlant de la revente. Cette disposition s'applique indépendamment du fait qu'il vende la marchandise réservée non transformée, transformée ou avec d'autres articles. Si la vente a lieu avec des marchandises ne nous appartenant pas, la cession ne s'applique qu'à hauteur de la valeur de la marchandise réservée. La valeur est calculée en fonction de nos

prix de vente, TVA comprise.

- 8.4 Le traitement de la marchandise sous réserve de propriété est toujours effectué en notre nom en tant que fabricant au sens du § 950 du BGB (code civil allemand), mais sans aucune obligation de notre part. Les marchandises transformées sont considérées comme des marchandises sous réserve de propriété au sens des présentes conditions. Si la marchandise sous réserve de propriété est transformée ou mélangée de manière indissociable avec d'autres objets ne nous appartenant pas, nous acquérons la copropriété du nouvel objet dans la proportion de la valeur facturée de la marchandise sous réserve de propriété (TVA incluse) par rapport à la valeur facturée des autres objets utilisés lors de la transformation ou du mélange. Les droits de copropriété ainsi créés sont considérés comme des marchandises réservées au sens des présentes conditions. À notre demande, l'acheteur est tenu d'informer l'acquéreur de la marchandise réservée de nos droits de propriété. Pour le reste, il en va de même pour la chose créée par transformation ou mélange que pour la marchandise livrée sous réserve de propriété.
- 8.5 L'acheteur est autorisé à recouvrer les créances résultant de la revente, sans préjudice de notre propre pouvoir de recouvrement. Tant que l'acheteur s'acquitte dûment de ses obligations de paiement, nous ne ferons pas valoir la créance nous-mêmes. À notre demande, l'acheteur nous informe des débiteurs des créances cédées et leur notifie la cession. Cela n'affecte pas notre droit de notifier nous-mêmes la cession aux tiers débiteurs. Il est interdit à l'acheteur de céder la créance contre les tiers débiteurs à des tiers ou de convenir d'une interdiction de cession avec les tiers débiteurs.
- 8.6 L'acheteur est tenu de traiter la marchandise avec soin ; il est notamment tenu d'assurer la marchandise à ses frais contre le vol et les dommages de manière suffisante à la valeur nominale. L'acheteur nous cède ses créances issues des contrats d'assurance.
- 8.7 L'acheteur est tenu de nous informer immédiatement et le plus rapidement possible de toute saisie ou de toute autre atteinte à nos droits de sûreté par des tiers. L'acheteur est tenu de nous remettre tous les documents nécessaires à la protection de nos droits et de nous rembourser les frais occasionnés par une intervention nécessaire.
- 8.8 Si la valeur réalisable des garanties dépasse nos créances de plus de 10%, nous libérons les garanties de notre choix à la demande de l'acheteur.
- 8.9 Si l'acheteur est en défaut de paiement total ou partiel, en cas de surendettement ou de suspension de paiement, ou si une demande d'insolvabilité a été déposée, nous sommes en droit de prendre immédiatement possession de toutes les marchandises encore sous réserve de

Conditions de livraison et de vente

de Gross & Perthun GmbH & Co. KG - État juin 2021

propriété. De même, nous pouvons faire valoir immédiatement les autres droits découlant de la réserve de propriété ; il en va de même en cas de toute autre détérioration importante de la situation financière de l'acheteur. L'acheteur nous accorde, à nous ou à nos agents, l'accès à tous ses locaux commerciaux pendant les heures de travail.

9. Garantie, avis de défaut, délai de prescription

9.1 L'acheteur doit vérifier les défauts des marchandises reçues dès leur réception. La notification des défauts doit être faite par l'acheteur sous forme de texte immédiatement après la réception des marchandises, mais au plus tard dans les 7 jours suivant la réception. Pour les vices cachés, le même délai s'applique à partir du moment de la découverte. Les droits à la garantie s'éteignent si les défauts ne sont pas signalés en temps utile. L'acheteur doit décrire précisément le type et l'étendue des défauts.

9.2 Il n'y a pas de droit aux défauts si la marchandise livrée ne présente que des écarts insignifiants par rapport à la qualité convenue (cela concerne en particulier les écarts mineurs inévitables en ce qui concerne la couleur, la surface et la pureté du matériau) ou si l'aptitude à l'utilisation n'est que peu importante.

9.3 En cas de réclamations justifiées, nous nous engageons, à notre discrétion, à corriger le défaut ou à livrer un produit de remplacement. Si nous ne remédions pas au défaut ou ne livrons pas de produit de remplacement dans un délai raisonnable, l'acheteur a le droit de résilier le contrat ou d'exiger une réduction du prix d'achat. La rétractation est exclue s'il n'y a qu'un manquement insignifiant de notre part.

9.4 En cas de défauts justifiés, l'acheteur ne peut retenir les paiements que dans une mesure raisonnablement proportionnelle aux défauts matériels constatés. Si la notification des défauts est injustifiée, nous pouvons exiger de l'acheteur le remboursement des frais encourus.

9.5 La clause 10 s'applique aux autres réclamations pour défauts matériels formulées par l'acheteur.

9.6. En cas de recours du contractant, l'acquéreur bénéficie des droits prévus au § 437 BGB (code civil allemand). Dans ce cas, le délai de prescription est régi par § 479 BGB (code civil allemand).

9.7 Les droits à la garantie ne s'appliquent pas, en particulier pour les défauts qui surviennent après le transfert des risques en raison d'une utilisation inappropriée ou non conforme, d'un montage ou d'une mise en service défectueux par l'acheteur ou des tiers, d'un mode d'exploitation inadmissible, de l'usure naturelle, d'un entretien inadéquat, de matériaux d'exploitation inadaptés, d'un substrat inapproprié ou d'influences extérieures particulières qui ne sont pas prises en charge par le contrat. Si l'acheteur ou un tiers

effectue des réparations inappropriées, nous ne sommes pas responsables des conséquences qui en résultent. Il en va de même pour toute modification apportée à l'objet de la livraison sans notre accord préalable.

9.8 Le délai de prescription des droits de garantie commence à courir à partir de la livraison de la marchandise ; si une réception est requise, à partir de la réception. Le délai est d'un an pour la livraison de nouveaux biens aux entrepreneurs.

9.9 Le délai susmentionné ne s'applique pas aux demandes de dommages-intérêts de l'acheteur résultant d'une atteinte à la vie, au corps ou à la santé ou qui reposent sur une violation intentionnelle ou par négligence grave de nos obligations par nous, nos représentants légaux ou nos agents d'exécution. Le délai susmentionné ne s'applique pas non plus en cas de dissimulation frauduleuse d'un défaut et de prise en charge d'une garantie pour la qualité de la marchandise. Ces droits se prescrivent conformément aux dispositions légales. Il n'est pas non plus dérogé à d'autres dispositions légales particulières concernant la prescription (en particulier § 438 alinéa 1 n° 1, alinéa 2, § 444, § 479 BGB, code civil allemand).

10. Limite de responsabilité

10.1 Sauf stipulation contraire dans les présentes conditions de livraison, y compris les dispositions suivantes, notre responsabilité est engagée conformément aux dispositions légales en cas de violation des obligations contractuelles et non contractuelles. Nous sommes responsables des dommages-intérêts - quelle que soit la base juridique - dans le cadre de la responsabilité pour faute intentionnelle et négligence grave.

En cas de négligence légère, nous ne sommes responsables, sous réserve d'une responsabilité plus légère conformément aux dispositions légales (par ex. pour le soin apporté à nos propres affaires), uniquement

a) pour les dommages résultant d'une atteinte à la vie, à un membre ou à la santé,

b) pour les dommages résultant de la violation non négligeable d'une obligation contractuelle essentielle (obligation dont l'exécution est indispensable à la bonne exécution du contrat et dont le partenaire contractuel se prévaut et peut se prévaloir régulièrement) ; dans ce cas, notre responsabilité est toutefois limitée à la réparation du dommage prévisible et typique.

10.2 Les limitations de responsabilité résultant de la clause 10.1 s'appliquent également en cas de violation d'obligations par ou en faveur de personnes dont la faute nous incombe conformément aux dispositions légales. Elles ne s'appliquent pas si le fournisseur a dissimulé intentionnellement un défaut ou s'il a pris en

Conditions de livraison et de vente

de Gross & Perthun GmbH & Co. KG - État juin 2021

charge une garantie pour la qualité de la marchandise et pour les droits de l'utilisateur en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits.

- 10.3 L'acheteur peut résilier ou dénoncer le contrat en raison d'une violation d'obligation qui ne consiste pas en un défaut uniquement si nous sommes responsables de cette violation. Le droit de libre résiliation de l'acheteur (en particulier en vertu des §§ 551, 549 BGB - Code civil allemand) est exclu. De plus, les conditions et conséquences légales s'appliquent.
- 10.4 Il n'est pas dérogé au droit de l'acheteur de demander le remboursement des dépenses inutiles en lieu et place de dommages-intérêts tenant lieu d'exécution.
- 10.5 L'acheteur est tenu de s'assurer que les marchandises commandées et les plans, dessins et informations techniques qu'il nous fournit ne portent pas atteinte aux droits de propriété industrielle ou autres droits de tiers. À cet égard, l'acheteur nous garantit contre toute réclamation de tiers.
- 10.6 Nos produits ont une large gamme d'applications. Si l'acheteur souhaite utiliser nos produits d'une manière ou à une fin à laquelle ils ne sont pas expressément destinés selon nos documents relatifs aux produits ou pour laquelle nous n'avons pas déclaré une autorisation écrite distincte, il doit vérifier l'adéquation à l'usage prévu par ses propres essais. Toute responsabilité de notre part est exclue.

11. Interdiction de cession

L'acheteur n'est pas autorisé à transférer à des tiers les droits découlant des contrats conclus avec nous sans notre consentement.

12. Protection des données

Nous traiterons et conserverons les données relatives aux contrats respectifs uniquement dans le cadre des dispositions légales applicables. Les détails peuvent être trouvés dans la politique de confidentialité disponible sur notre site Web.

13. Droit applicable, lieu d'exécution, juridiction compétente, traductions des présentes conditions de livraison

- 13.1 Le droit allemand est exclusivement applicable ; l'applicabilité de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et les règles de conflit de lois applicables en Allemagne sont exclues.
- 13.2 Le lieu d'exécution de toutes les obligations

découlant des contrats conclus par nous avec l'acheteur est notre point d'expédition respectif. Pour les paiements, il s'agit de notre siège.

- 13.3 Si l'acheteur est un commerçant, la juridiction compétente est Mannheim. Cependant, nous sommes également en droit de poursuivre l'acheteur à son siège.
- 13.4 Les versions française ou anglaise du texte précédent de nos conditions de livraison ne sont que des traductions de la version allemande, et ne sont fournies qu'à titre indicatif. En cas de conflit ou de divergence entre la version française ou anglaise et la version allemande, la version allemande prévaudra (à tous égards) et sera considérée comme la version correcte. Les termes auxquels une traduction allemande a été ajoutée doivent être interprétés comme ayant le sens du terme allemand.

Gross & Perthun GmbH & Co. KG

Lackfabrik • Industriestraße 12 - 14 • D-68169 Mannheim